



Le Maire ouvre la séance à 19h09 minutes salle du Conseil municipal en Mairie.

Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu délégation de vote.

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<b>Baptiste GUARDIA, Maire</b>	X			
<b>Geneviève SANGLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe</b>	X			
<b>Robert CORTI, 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	X			
<b>Odile ZARAGOZA- MEYER, 3<sup>ème</sup> Adjointe</b>	X			
<b>Guy HUDELOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	X			
<b>Sandrine POUX, 5<sup>ème</sup> Adjointe</b>	X			
<b>Jean-Michel BASSI, Conseiller délégué</b>	X			
<b>Jacques BONIN, Conseiller délégué</b>	X			
<b>Philippe ANDRE</b>	X			
<b>François BAUDIN</b>	X			
<b>Gilles DANG-HAO</b>	X			
<b>Maud DEVILLARD</b>			X	
<b>David GRESSOT</b>			X	
<b>Laurence LAHEURTE</b>		X		

Joëlle MALNATI		X		
Carol MEIER		X		
Sébastien REINICHE	X			
Sylviane DEMAIMAY		X		
Sandrine VERGNAULT			X	

Présents : 12

Procurations : 0

Votants : 12

Quorum à 7 conseillers présents (par application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée le 11 novembre, applicable jusqu'au 31 juillet 2022 et marquant le retour des règles dérogatoires dans les conseils municipaux jusqu'à cette date.)

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance parmi ses membres : Madame Sandrine POUX.

Le Conseil municipal adopte le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2022, transmis par voie dématérialisée le 1<sup>er</sup> juillet 2022, à l'unanimité.

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par la délibération N° 12 du 9 juin 2020, dans le cadre de la préparation, passation, exécution, règlement de marchés et accords-cadres dans la limite de 20 000 euros HT.

Voir Annexe n° 1 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lui donne acte de la communication des décisions prises par lui dans le cadre des délégations qu'il a reçues.

**Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance suite à la convocation adressée aux conseillers de manière dématérialisée le 7 juillet 2022 :**

ORDRE DU JOUR	
1	Autorisation de signature du marché de prestations de services sylvicoles pour le reboisement de 3.96 ha en forêt communale
2	Autorisation de signature du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs
3	Décision modificative n° 2 au budget 2022

**1. Autorisation de signature du marché de prestations de services sylvicoles pour le reboisement de 3.96 ha en forêt communale**

Rapporteur : Madame Odile ZARAGOZA.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'opération qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'Etat en faveur de la forêt et donne la parole à Madame Odile ZARAGOZA.

Madame Odile ZARAGOZA donne lecture du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'ordre (ATDO).

Monsieur Jean-Michel BASSI demande des précisions sur les essences proposées en variante par l'entreprise WADEL, compte tenu des difficultés d'approvisionnement dans la région : le châtaignier est remplacé par le chêne pubescent, l'alisier torminal et le cormier domestique par le chêne sessile. On conserve en revanche le pin maritime et l'érable plane figurant dans le cahier des charges.

La date limite de plantations est fixée au 30 avril 2023, sachant que les travaux relatifs au lot n° 1 sur la préparation des terrains auront lieu à l'automne 2022.

Monsieur Jacques BONIN demande le nombre de plants prévu. Madame ZARAGOZA répond entre 300 et 350.

Monsieur François BAUDIN soulève la question des enjeux économiques. Madame ZARAGOZA rappelle qu'ici, il s'agit avant tout de reconstruire la forêt (ex-sapinière) avec des espèces robustes et plus adaptées aux changements climatiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

❖ **Décide de retenir les offres suivantes :**

- **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :
  - Entreprise retenue : GROUPEMENT WADEL (SCA PÉPINIÈRES + SARL REBOISEMENT)
  - Pour un montant de 11 397,40 € HT soit 12 537,14 € TTC
- **Pour le lot 2** : travaux de plantation et dégagement :
  - Entreprise retenue : entreprise GROUPEMENT WADEL (SCA PÉPINIÈRES + SARL REBOISEMENT)
  - Pour un montant de 27 856,10 € HT soit 30 641,71 € TTC,
- ❖ Prévoit d'inscrire les crédits supplémentaires à hauteur de 9804 € TTC au budget 2022,
- ❖ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier à l'entreprise GROUPEMENT WADEL (SCA PEPINIÈRES et SARL REBOISEMENT) qu'elle est retenue pour réaliser les travaux des lots n° 1 et 2, ainsi que pour signer tout document et acte relatif à ce marché.
- ❖ Demande à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché.

## **2. Autorisation de signature du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs**

Rapporteur : Monsieur Baptiste GUARDIA

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs des mercredis et vacances, conclu avec la Cuisine d'Uzel, arrive à échéance au 31 août 2022 et qu'une consultation a été organisée en juin suivant une procédure adaptée et dématérialisée.

Monsieur le Maire donne la parole à Laetitia Charpentier, Directrice des Services, pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Celle-ci indique que 3 offres ont été réceptionnées dans les délais pour ce marché unique et toutes étaient conformes.

L'analyse des offres a été effectuée au regard des critères pondérés fixés au règlement de la consultation, soit 60 % sur la valeur technique et 40 % sur le prix.

Le résultat de l'analyse conduit au classement des offres suivant :

ENTREPRISES	PRIX SUR 40		VALEUR TECHNIQUE SUR 60	NOTE TOTALE	CLASSEMENT GENERAL
	(par ordre d'arrivée des plis dématérialisés)	PRIX HT estimatif sur une base de 9500 repas/an (voir BPU-DE)			
COMPASS GROUPE (Cuisine Estredia)	31838.50	40	47.5	87.5	2
LA CUISINE D'UZEL	34016.5	37.4	56	93.4	1
API RESTAURATION	32701	38.9	34.5	73.4	3

Après analyse, l'offre la mieux-disante est présentée par la Cuisine d'Uzel.

Monsieur Sébastien REINICHE demande la liste des références de Cuisine d'Uzel dans le secteur.

Madame Geneviève SANGLARD demande s'il aurait été possible d'organiser une dégustation dans le cadre de cette consultation pour se faire une opinion sur la qualité des repas proposés. Il est répondu qu'il n'a pas été possible de l'organiser matériellement dans le cadre de cette consultation mais c'est une idée à retenir pour la suite.

Sur demande de François BAUDIN, il est précisé que l'accord-cadre est prévu sur une durée de 3 ans, avec une clause de sortie chaque année (sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois avant chaque date anniversaire). Par ailleurs, le prix est ferme sur la durée initiale du contrat et révisable uniquement à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année. Monsieur François BAUDIN souhaite également s'assurer que la hausse des prix unitaires des repas a été répercutée sur la nouvelle grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre.

Madame Sandrine POUX répond qu'effectivement cette hausse a été anticipée dans la nouvelle tarification du service, sans pouvoir être entièrement répercutée sur les familles au regard de la nature du service.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- De retenir l'offre de la Cuisine d'Uzel comme la mieux-disante pour couvrir les besoins de la Commune en fourniture de repas en liaison froide pour sa restauration scolaire et ses accueils de loisirs (3-11 ans) des mercredis et vacances ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec la Cuisine d'Uzel pour un démarrage des prestations à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour une durée d'1 an reconductible 2 fois maximum ;  
Et d'opérer toutes les démarches subséquentes liées à cette passation.

### 3. Décision modificative n° 2 au budget 2022

Rapporteur : Monsieur Baptiste GUARDIA

Monsieur le Maire présente les ajustements de dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement retracés dans le tableau ci-après annexé.

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu d'intégrer le coût du contrat de prêt signé en juin dernier, pour le remboursement du capital en investissement et les intérêts pour un total de 22 046 € en 2022.

Par ailleurs, la présente décision modificative prend en compte les notifications de subventions (DSIL, Département, Optymo) intervenues après le vote du budget, pour un montant total de 39 750 €, qui s'équilibre en investissement, après prise en compte de l'emprunt, par diverses dépenses au chapitre 21 à hauteur de 18 537 €.

Monsieur Jean-Michel BASSI demande des précisions sur l'objet de la subvention OPTYMO de 3450 € inscrite dans la DM. Monsieur le Maire répond qu'elle fait suite à la demande effectuée pour le même montant dans le cadre de l'aménagement des nouveaux abribus (3 en 2022).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les modifications budgétaires figurant dans le tableau annexé ci-après.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 07 minutes.

A Bourogne, le 18 juillet 2022,

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



La secrétaire de séance,

Sandrine POUX



**BOURGOGNE**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE PREPARATION- PASSATION-EXECUTION  
-REGLEMENT DE MARCHES ET ACCORDS -CADRE  
A HAUTEUR DE 20 000 EUROS HT**

TEXTE DE REFERENCE

délibération n°12 du 9 juin 2020

NATURE DE LA DELEGATION

article L 2122-22 du CGCT 4°: de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 20 000€ HT

*depuis le 28 juin 2022*

*Par délibération précitée, vous avez bien voulu me confier délégation pour traiter certaines affaires.*

*Je vous rends compte des décisions qui ont été prises depuis la date du dernier compte-rendu*

<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>DATE DE L'ACCORD (signature du devis-commande ou marché)</b>	<b>NATURE DE LA DEPENSE</b>
Opération "mon beau village "	L EST REPUBLICAIN	800.00 €	28/06/2022	fonctionnement
mise en valeur de la mairie par éclairage extérieur	ETS BAUMGARTNER	9 587.64 €	04/07/2022	fonctionnement
pose de bordures-terrassement- enrobé- impasse rue Bernardot	ROGER MARTIN	7 170.00 €	04/07/2022	fonctionnement
sortie clsh 15 juillet 2022- (30 enfants)	PARC DE WESSERLING	247.00 €	05/07/2022	fonctionnement
sortie clsh 22 juillet 2022- (30 enfants)	MUSEE ELECTROPOLIS	180.00 €	05/07/2022	fonctionnement
transport sortie clsh -PARC WESSERLING	LK EUROCAR-HORN	467.00 €	05/07/2022	fonctionnement

OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC	DATE DE L'ACCORD (signature du devis- commande ou marché)	NATURE DE LA DEPENSE
transport sortie clsh -ELECTROPOLIS	LK EUROCAR-HORN	409.00 €	05/07/2022	fonctionnement
3 malettes " évacuation incendie"	BPI	216.00 €	07/07/2022	fonctionnement
remplacement de lettres manquantes -Ecole "les Etoiles"	AZ PUBLICITE	450.00 €	07/07/2022	fonctionnement

TOTAL arrêté le 12 juillet 2022  
Le MAIRE, Baptiste GUARDIA

19 526.64 €



90017 Code INSEE	commune de Bourogne Budget Communal	DM n°2 2022
---------------------	----------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6188 : Autres frais divers	902.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>902.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 133.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 133.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	769.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>769.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 902.00 €</b>	<b>1 902.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 450.00 €
R-1337 : Dotation de soutien à l'investissement local	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 450.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	20 913.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 213.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
D-2117 : Bois et forêts	0.00 €	9 804.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311 : Hôtel de ville	0.00 €	283.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	580.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0.00 €	7 665.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	205.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 537.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 750.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 750.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>39 750.00 €</b>		<b>39 750.00 €</b>